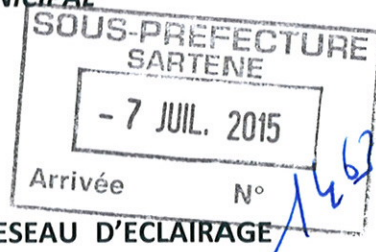


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 20/2015

Séance du 27 juin 2015



OBJET : PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF – REFECTION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC.

Nombre de membres : 10
Afférents au conseil : 10
En exercice : 10

Date de la convocation : 23/06/2015
Date d'affichage : 23/06/2015
Ayant délibéré : 9
Votés Contre : 0
Votés Pour : 9
Abstentions : 0

L'an deux mil quinze le 27 juin à 10 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'Olivese, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance.

Madame DURAND Isabelle épouse OBENAUS a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	
M. MARTINO Enzo	Etaient absents
Mme OBENAUS née DURAND Isabelle	M. POLI Pierre-Antoine
M. BRUNETTI Alain	
M. MANTESE Jean-François	

- **Considérant** la nécessité de rénover le Parc d'Eclairage Public de la commune (lanternes et armoires de commandes), l'intérêt d'un tel projet étant de réaliser de grosses économies et de réduire ainsi les dépenses. Le matériel choisi pour la rénovation, sera conforme aux exigences ADEME et EDF.
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2014 relative à la demande de subventions et au plan de financement arrêté pour l'opération de réfection du réseau d'éclairage public pour un montant de 117 500 € HT.

L'étude d'avant-projet a été réalisée par le Bureau d'Etudes S.C GMS.

Par délibération du 24 mai 2014, le Conseil Municipal a délibéré et a validé le plan de financement de l'opération suivant :

- Département de la Corse du Sud : 35 250 € H.T.
- Etat/DETR : 34 710,00 € H.T.
- EDF : 22 780 € H.T.
- Commune : 23 500 € H.T et 37 410 € T.T.C.

Une réunion technique avec l'assistant technique au maître d'ouvrage en date du 28 mai 2015 a permis de préciser les contours définitifs du projet ; ainsi, l'enveloppe financière de l'opération doit être revue en raison notamment du fait qu'EDF finance le remplacement des lanternes avec lampes SHP à un niveau nettement moins important qu'en 2014. EDF propose un financement doublé pour les lampes LEDS plus onéreuses mais nettement économiques et totalement innovantes.

Le bureau d'études a estimé la nouvelle enveloppe financière totale à 185 400 euros HT (3 600 euros d'assistance technique et 181 800 euros de travaux).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les demandes d'aides financières à EDF et au Département de la Corse du Sud. L'aide financière de l'Etat est acquise et reste identique (seul le pourcentage diffère eu égard à l'importance de l'opération).

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD Dont 50 % de l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage	39,56	73 350 €
ETAT/DETR	18,43	34 170 €
EDF	22,01	40 800 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A) Dont 50 % de l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage	20 TVA 10 % TVA 20 %	37 080 € 18 540 € 720 €
		56 340 €
TOTAL T.T.C.		2 41 740 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le nouveau plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- Donne son accord pour solliciter les différents financeurs conformément au plan de financement.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes d'aide financière, à lancer la consultation nécessaire à l'attribution du marché et à signer le marché des travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 29/06/2015

Le Maire
M. MILLO Jean-Luc



Le Maire,
M. MILLO Jean-Luc

